

## Accueil de nouveaux amapiens

- Chacun est susceptible d'amener de nouvelles personnes à découvrir l'AMAP...
- Guide à l'usage des personnes désireuses d'accueillir le mieux et le plus complètement possible les nouveaux Amapiens...

### 1- Expliquer que:

- l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ) a pour objectif de promouvoir et développer une **agriculture locale**, écologiquement **saine**, socialement **équitable** et économiquement **viable**.
- Que le fonctionnement en AMAP implique un **engagement** entre amapiens et producteurs et qu'il est nécessaire d'**adhérer à des règles de fonctionnement** très précises.
- Qu'on ne vient pas à l'AMAP comme au marché. **On s'engage** à commander et **pré acheter** les produits, à les payer à leur juste valeur, à **accepter les aléas** de production.
- On s'engage à **participer à la vie de l'AMAP**.

### 2- Le système de contrat

- L'engagement entre amapiens et producteurs prend la forme d'un **contrat** écrit de droit privé entre le consommateur et le producteur. L'association Consom'Acteurs 46 n'est donc pas un intermédiaire.

- La **durée** du contrat est variable selon les produits. (voir les contrats en ligne sur le site internet)

- Pour chaque produit : une **personne référente** gère les relations producteur/Amapiens (**voir "qui est qui" sur le site**)

- Le **paiement** d'un contrat s'effectue à l'avance, en totalité, en plusieurs chèques. Le référent les remet mensuellement au producteur.

- Il n'y a **pas de transaction financière sur le lieu de distribution AMAP** puisque les paniers sont payés à l'avance.
- Il n'est pas possible de **décaler une livraison à la semaine suivante**.

- Les contrats sont à télécharger sur le site internet (donner une **carte de visite** qui contient l'adresse)

### 3- Adhésion:

L'**adhésion** à l'association est annuelle et d'un montant de 5 €.

Elle est **obligatoire** pour pouvoir prendre des contrats.

Dans le cas d'un partage de panier de légumes entre deux personnes, chaque personne doit adhérer.

Donner la fiche d'adhésion à remplir et expliquer que cela implique d'être inscrit sur **une liste de diffusion** (mailing list) qui permet de recevoir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'AMAP

**4- Les heures de distributions:** le mardi de 18h15 à 19h15

**5- Les engagements du consomm'acteur:**

- On doit **venir chercher ses produits** chaque semaine sur le lieu de distribution à l'horaire prévu.

En cas d'empêchement on doit **prévenir de son absence** par l'intermédiaire de la liste de diffusion et désigner celui qui prendra son panier.

Un **panier non récupéré n'est pas remboursé**. Tout panier non récupéré par l'adhérent (ou quelqu'un qu'il aura désigné), sera donné. Dans la mesure du possible il sera donné à une famille en ayant besoin.

- Effectuer un certain nombre de **permanences**, durant la durée du contrat, pour aider à la distribution (à voir avec les référents de produits)
- **Aider** régulièrement à la **mise en place et au rangement** (tables chaises dans le local, matériel producteurs etc)
- Se munir de paniers, **contenants** personnels pour transporter ses produits
- **Rapporter les contenants** des producteurs (bouteilles, pots en verre etc..)
- **Participer à la vie de l'association:** présence aux réunions et assemblée générale annuelle, visites des exploitations des producteurs ou dans la mesure du possible aide ponctuelle aux producteurs, etc...

**6- Les outils**

Un **site internet** qui rassemble toutes les informations.

Une **liste de discussion par mail** qui rassemble tous les adhérents pour leur permettre de communiquer efficacement entre les livraisons.

Une **rencontre** tous les mardis

**7- Documents à donner:**

- **règles d'or du petit amapien**
- **fiche adhésion**
- **carte de visite**